

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

SECTEUR DE SECARY COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

<u>Objet</u>: Concertation préalable relative à la déclaration de projet n° l'emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de La Teste-de-Buch, approuvé le 6 octobre 2011.

Prescrite par délibération du 15 février 2022, la procédure de déclaration de projet n° l'emportant mise en compatibilité du PLU fait l'objet d'une évaluation environnementale. Conformément à l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement, la commune organise une concertation préalable afin de présenter les premiers éléments du projet d'aménagement du secteur de Sécary.

Dans une démarche participative, la concertation préalable a pour objectif de permettre aux habitants, associations de prendre connaissance du projet et des modifications projetées et de formuler des observations ou propositions.

Par délibération du 02 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de concertation préalable du projet :

Conformément à l'article L121-16 du Code de l'Environnement, la concertation préalable se déroulera pendant un mois, du 23 janvier au 24 février 2023.

Le public pourra consulter le dossier de concertation préalable à l'Hôtel de Ville de La Teste-de-Buch (05.57.73.69.68) ainsi qu'en mairies annexes de Pyla-sur-Mer et de Cazaux aux jours et horaires suivants :

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h15

Le dossier de concertation préalable sera également consultable sur le site internet de la Ville de La Teste-de-Buch à l'adresse suivante : https://www.latestedebuch.fr/viepratique/habitat-urbanisme/plan-local-durbanisme/ rubrique "Déclaration de Projet n° I - secteur de Sécary".

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Dans le cahier de requêtes en format papier disponible à l'Hôtel de Ville de la Mairie de La Teste-de-Buch ainsi qu'en mairies annexes de Pyla-sur-Mer et de Cazaux aux jours et horaires habituels d'ouverture, soit du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h15,
- Dans le registre numérique mis à disposition sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.latestede-buch.fr/viepratique/habitat-urbanisme/plan-local-durbanisme/ rubrique "Déclaration de Projet n° I secteur de Sécary".

Conformément aux articles L. 121-16 et R. 121-21 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal établira le bilan de la concertation préalable et les mesures prises par délibération dans un délai de trois mois après la fin de la concertation. Le bilan de la concertation préalable sera rendu public.